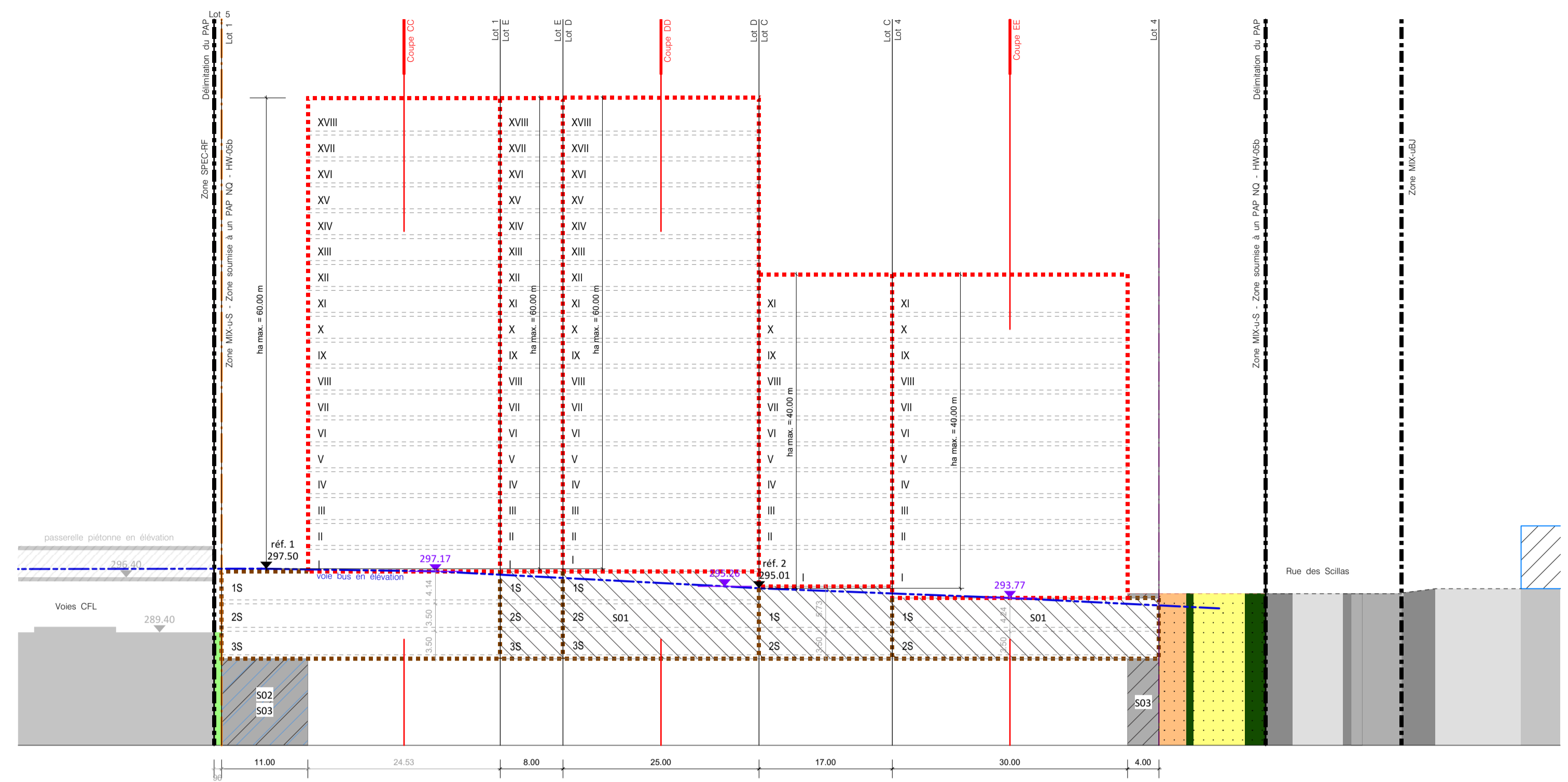
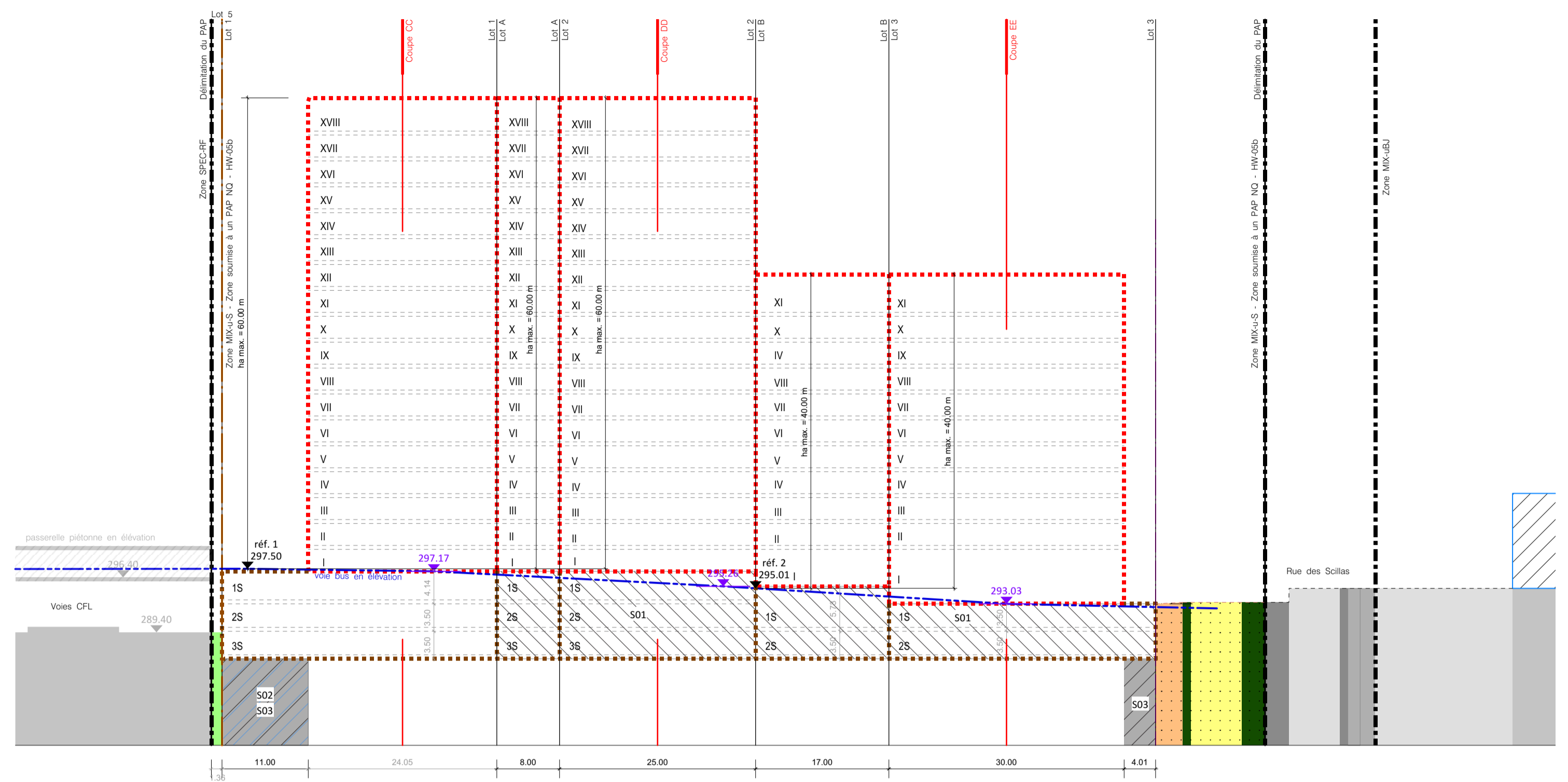


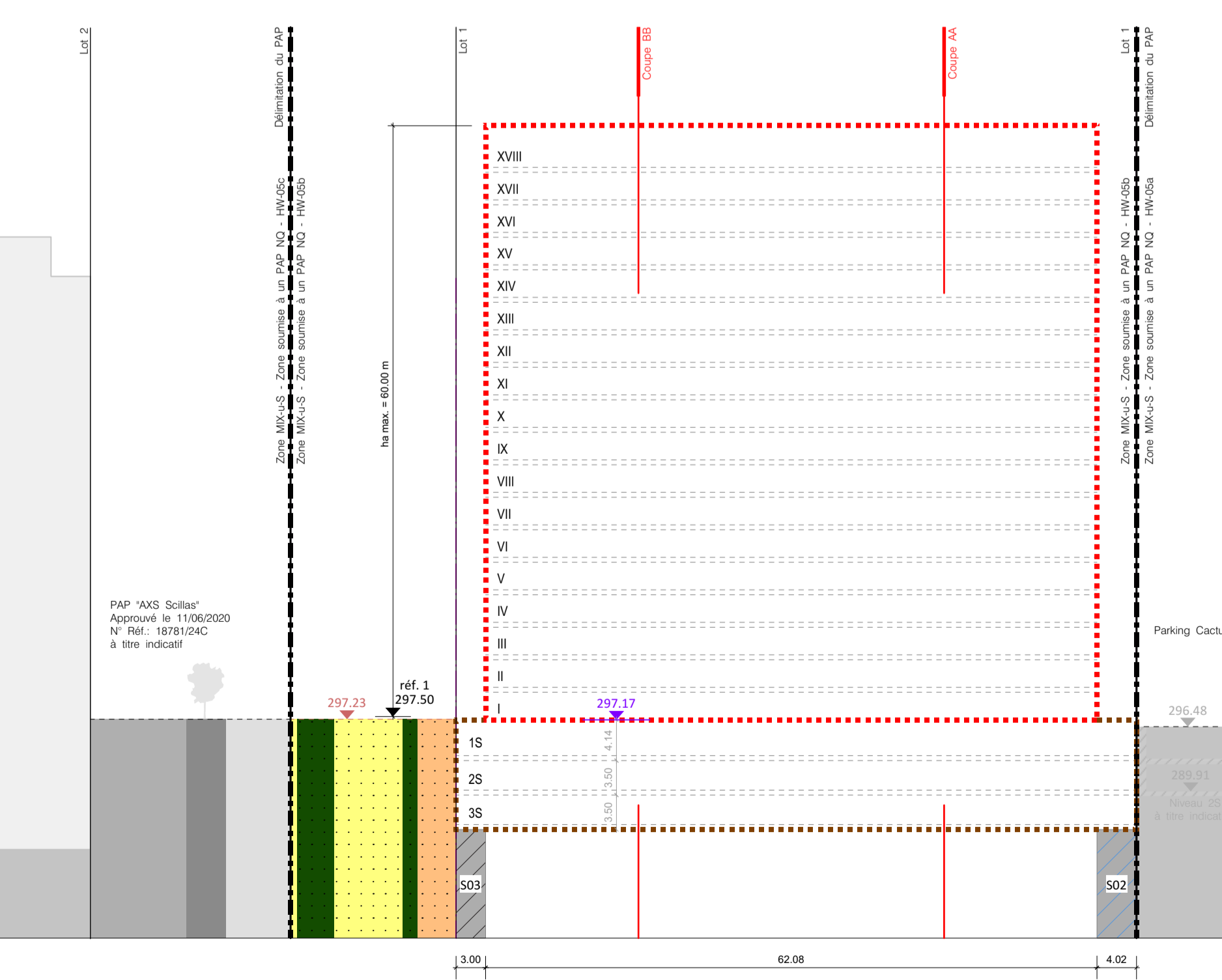
Coupe A-A 1/500



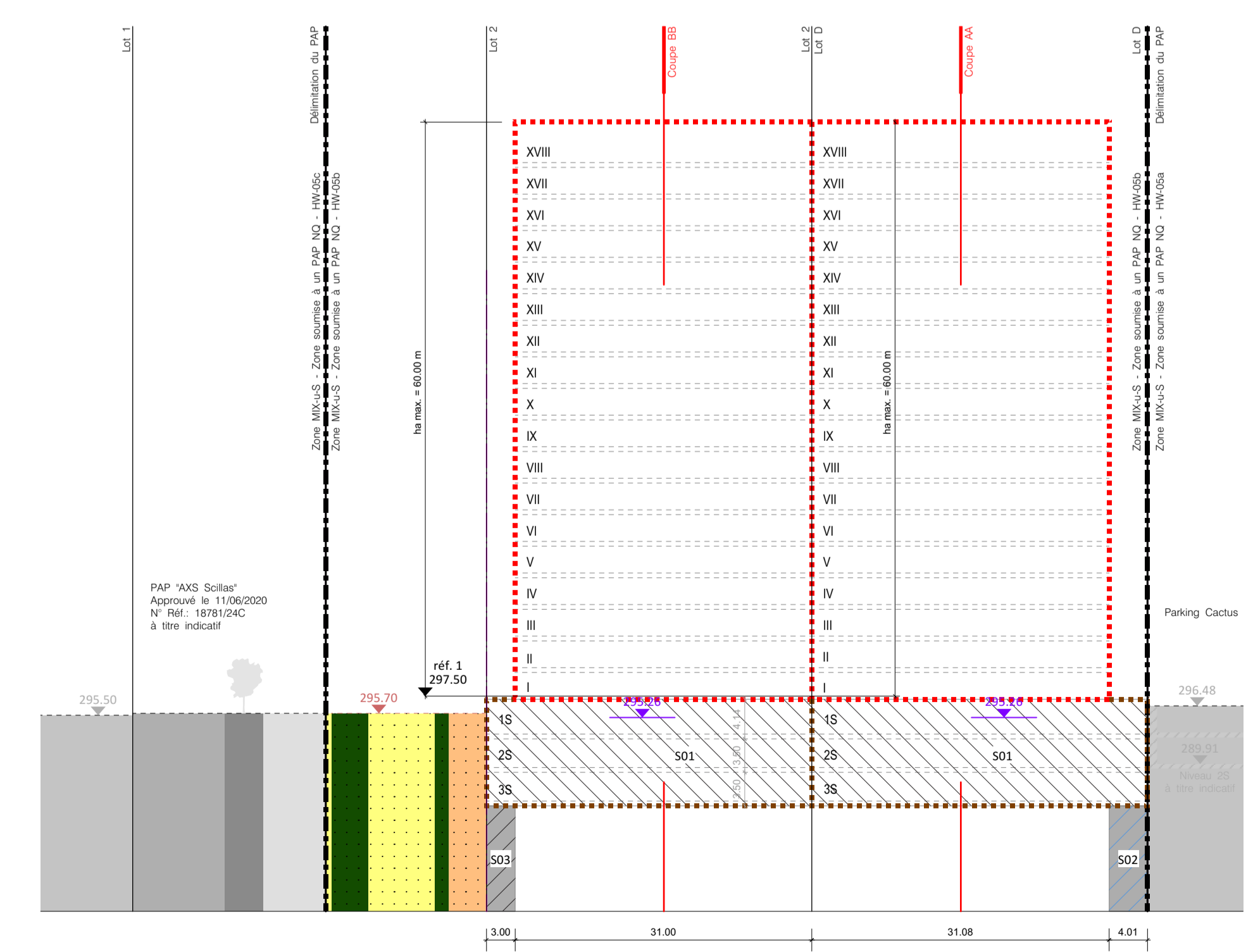
Coupe B-B 1/500



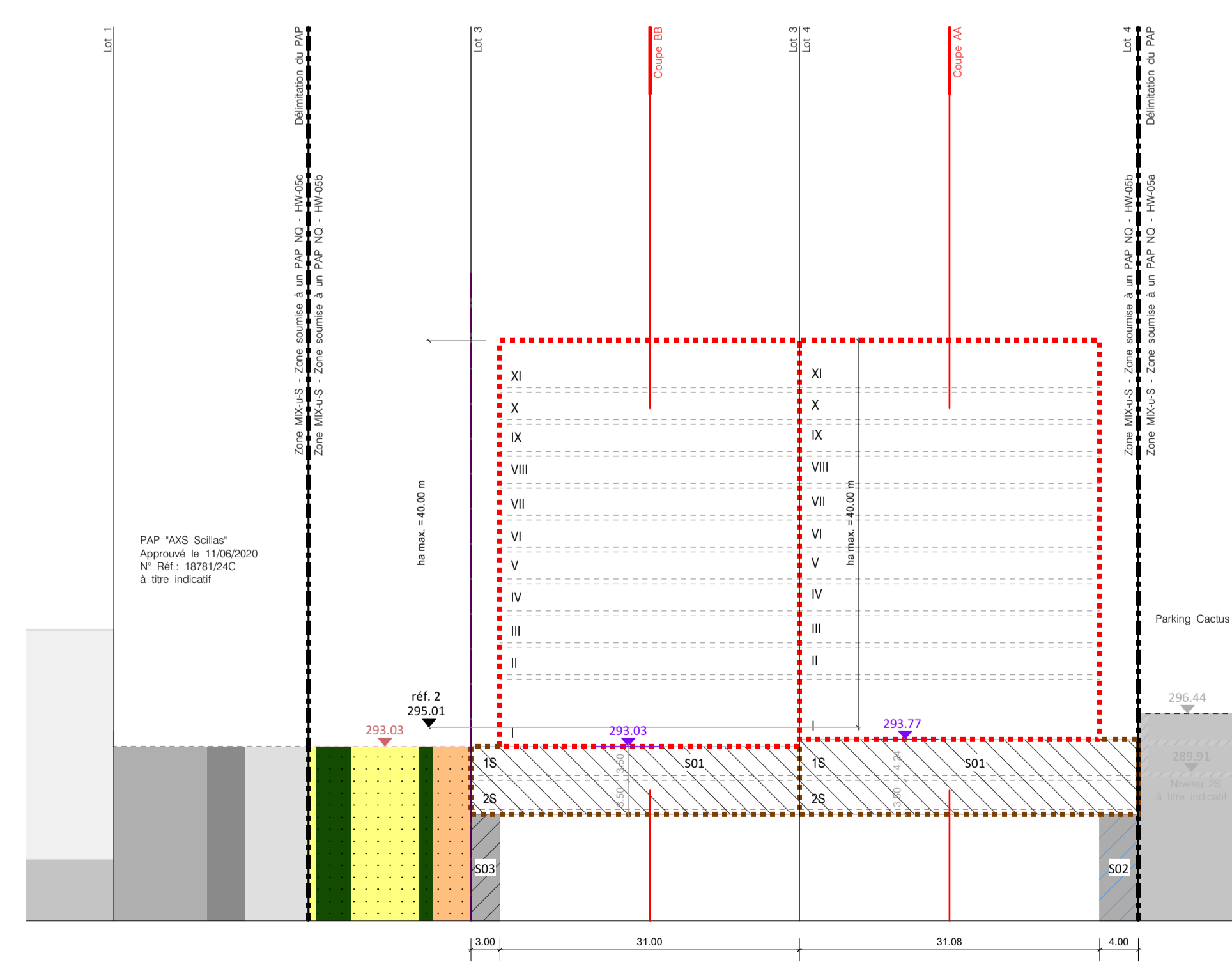
Coupe C-C 1/500



Coupe D-D 1/500



Coupe E-E 1/500



Légende

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

Surface d'implantation au sol (m²)	LOT / LOT		Surface du lot / lot (m²)	
	min	max	min	max
Surface de couverture au sol (m²)			Surface constructible brute (m²)	
	min	max	min	max
Type de bâtiment			Type de bâtiment	
	min	max	min	max

Type, disposition et nombre des constructions

Quantité de constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAP

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différents zones du PAP

Couche de niveau

- Terrain existant
- Terrain nouveau

Nombre de niveaux

- 1 à 2 : Nombre de niveaux plans
- +1 à 2 : Nombre d'étages en sous-sol
- +1 à 2 : Nombre de niveaux sous-croisés
- +1 à 2 : Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur de constructions

- h<=1 : Hauteur à la corniche de la toiture
- h<=1 : Hauteur à l'acrotère de la toiture
- h<=1 : Hauteur au faite de la toiture

Type, disposition et nombre des constructions

- 1-10 : 10 maisons isolées
- 1-10 : 10 maisons jumelées
- 1-10 : 10 maisons en bande

Type et nombre de logements

- 1-10 : 10 logements de type individuel
- 1-10 : 10 logements de type collectif
- 1-10 : 10 logements de type collectif

Formes de toiture

- 1 : Toiture plate
- 1-10 : Toiture à versant, degré d'inclinaison

Orientation du toit

- 1 : Aligement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- 1 : Aligement obligatoire pour dépendances
- 1 : Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- 1 : Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- 1 : Limites de surfaces constructibles pour annexes

Délimitation des lots / lots

- 1 : Lot propre
- 1 : Terrain cédé au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- 1 : Pourcentage minimal en surface constructible brute à déduire au logement par construction
- 1 : Pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute déduire au logement par construction
- 1 : Pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- 1 : Espace vert privé
- 1 : Espace vert public
- 1 : Aire de jeu ouverte au public
- 1 : Espace extérieur pouvant être ouvert
- 1 : Voie de circulation motorisée
- 1 : Espace ouvert des B&O ou d'accompagnement
- 1 : Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- 1 : Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

- 1 : Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- 1 : Haie projetée / Haie à conserver
- 1 : Mur projeté / Mur à conserver

Servitudes

- 1 : Servitude de type urbanistique
- 1 : Servitude écologique
- 1 : Servitude de passage
- 1 : Élément B&O ou relatif à la conservation

Infrastructures techniques

- 1 : Réservoir à ciel ouvert pour eaux pluviales
- 1 : Canalisation pour eaux pluviales
- 1 : Canalisation pour eaux usées
- 1 : Fosse ouverte pour eaux pluviales

Indications spécifiques

- 1 : Végétation existante
- 1 : Limites de propriétés existantes issues du mouillage cadastre
- 1 : Limites "Zone non aedificandi" CFL
- 1 : Bâtiment existant
- 1 : Canalisation pour eaux pluviales existantes
- 1 : Canalisation pour eaux usées existantes
- 1 : Canalisation pour eaux usées existantes
- 1 : Zone d'implantation pour les accès carrossables au sous-sol (double sens)
- 1 : Zone d'implantation pour les accès de services (garages, livraisons, etc.)
- 1 : Niveau de référence projeté pour la hauteur des constructions
- 1 : Niveau de référence projeté pour les planchers des rez-de-chaussées
- 1 : Niveau projeté pour la voirie (à titre indicatif)
- 1 : Niveau existant
- 1 : Cotes à respecter
- 1 : Cotes à titre indicatif
- 1 : Servitude de passage "accès en sous-sol"
- 1 : Servitude de passage et talus "accès au service"
- 1 : Servitude de passage "Espace privé ouvert au public"
- 1 : Log de
- 1 : Lot dépendant de surfaces constructibles brutes inscrites à la réalisation de logement abordable

NB: L'implantation (des) bassins(es) et des canalisations est à préciser lors du dossier d'exécution

20/05/24	N	JAD	SOL	Adaptation de l'index suite remarques MO sur la PG du 24.05.2024
22/05/24	M	JAD	SOL	Adaptation du projet suite réunion MO du 17.05.2024
13/05/24	L	JAD	SOL	Adaptation suivant la ZN et réunion MO du 26.04.2024
09/02/24	K	JAD	SOL	Adoption du projet suite au nouveau plan mesurage de GEODAC du 2/12/2023

DATE INDEX MODIFÉ PAR VÉRIFIÉ PAR MODIFICATION

DESSINE : JI AREND VÉRIFIÉ : Sophie QUEVAL CONTRÔLE : Myriam HENGESCH

CLIENT: Olos Fund SICAV FIS
33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange

CHANTIER: Commune de Hesperange
PAP "Munhoven / Rue des Scillas"
à Howald

OBJET: Plan d'Aménagement Particulier
Partie graphique - Coupes

LUXPLAN S.A. Ingénieurs conseils

4, Rue Albert Simon
L-1510 Cornemont
G.D. du Luxembourg
Tél: +352 20 30 38 01
Fax: +352 20 30 38 01
Email: info@luxplan.lu
http://www.luxplan.lu

ECHELLE: 1/500

FICHER: P:\LP-SC\2022\20222811_LP_U_PAP_Munhoven_Rue_des_Scillas_Howald\02_Plan\02_Plan\02_Plan_DUA

DATE: 13/04/2023 PHASE: PAP

PLAN N°: 20222811-LP-U001

NO: N